

L'actualité

Actualité
jeudi 9 février 2017 08:02

Hervé Féron adresse un courrier à Audrey Azoulay afin de soutenir l'Éducation Populaire et de proposer des mesures concrètes, comme la création d'une "Conférence territoriale de l'action publique", allant dans le sens d'une meilleure reconnaissance de l'action des fédérations d'Éducation Populaire.

Retrouvez ce courrier ci-dessous :



ASSEMBLÉE
NATIONALE

Hervé FÉRON
Député de Meurthe-et-Moselle
Maire de Tomblaine

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Audrey AZOULAY
Ministre de la Culture et de la Communication
3 Rue de Valois
75033 Paris

Paris, le 8 février 2017

Madame la Ministre,

J'ai souhaité vous adresser ce courrier à la suite de la réunion avec les fédérations d'éducation populaire que j'ai organisée à l'Assemblée nationale le 30 janvier dernier, réunion à laquelle vous aviez été conviée.

Dans un monde en profonde mutation, nous avons plus que jamais besoin des acteurs de l'éducation populaire pour faire face à la tentation du repli sur soi, de l'individualisme et afin de développer les solidarités.

L'éducation populaire est également source de richesses trop souvent négligées, alors qu'elle a rapporté l'équivalent de 35 millions d'euros d'activité économique en Meurthe-et-Moselle l'an passé (pour 3,5 millions d'euros de subventions). L'éducation populaire est la 62^{ème} entreprise du département et se hisse même au 6^{ème} rang des employeurs. On ne peut donc s'en passer.

Pourtant, la baisse des subventions a été terrible pour l'éducation populaire ces dernières années, la baisse des dotations des collectivités territoriales ayant eu un impact direct sur le financement associatif. Ceci d'autant plus que les intercommunalités peinent à se mettre en place, alors que c'est désormais l'échelon privilégié du financement associatif.

De manière générale, les acteurs de l'éducation populaire font l'objet d'un manque de reconnaissance de la part des pouvoirs publics. Les espoirs suscités au début du quinquennat, avec la mise en place d'un Secrétariat d'Etat chargé de l'éducation populaire, ont rapidement été déçus avec la disparition de ce portefeuille à peine six mois après.

Les idées pour avancer étaient pourtant disponibles : dès 2013, le CNAJEP a produit un travail intitulé « Pour une politique ambitieuse et transversale de l'éducation populaire », transmis à Patrick Kanner, sans retour de sa part. De même, je vous avais transmis une « contribution sur l'éducation populaire » l'année dernière, ainsi qu'au Président de la République et au Ministre Patrick Kanner, contribution qui est restée sans suite.

www.herveferon.fr

26 rue Gambetta – 54 000 NANCY
☎ 03 83 48 89 80 📠 03 83 29 07 82

Malgré les effets d'annonce, les aides se sont en réalité apparentées à du saupoudrage et les fédérations attendent un soutien de plus grande ampleur, un véritable « plan Marshall » en faveur de l'éducation populaire. **Pourquoi, par exemple, ne pas mettre en place des dispositifs de financement direct d'emplois, sur le modèle des emplois jeunes ?**

Pour davantage de cohérence dans les politiques publiques d'éducation populaire, le problème de la compétence doit aussi être réglé, comme il l'a été pour la culture. En effet, si l'éducation populaire reste une compétence partagée, l'absence de dialogue et de complémentarité entre les échelons entraîne un manque de lisibilité et de cohérence pour les porteurs de projet qui ne savent plus vers quel guichet se tourner ni sur la base de quels critères travailler. **Je propose ainsi la mise en place d'une Conférence territoriale de l'action publique réunissant une fois par an les différents niveaux de collectivité pour définir les orientations en matière d'éducation populaire qui seront mises en œuvre dans une démarche collégiale.**

Une autre idée intéressante serait de permettre un stage de découverte de l'engagement en option au baccalauréat. En effet, le service civique est un véritable moteur d'inclusion citoyenne qui permet de rencontrer des jeunes issus de milieux différents, lesquels amènent par ailleurs à questionner les pratiques de l'éducation populaire et à une forme de renouvellement.

Il faut également préserver les crédits du Fonjep, un outil indispensable pour asseoir les projets associatifs dans le temps et qui a été remis en cause dans un rapport de la Cour des Comptes du 28 juillet 2016. Le Fonjep pourrait en effet être fragilisé – à plus forte raison en cas d'alternance politique - si nous ne faisons rien.

Enfin, la question de la formation est déterminante : **il manque une formation initiale et gratuite au sein du service public pour les animateurs socio-éducatifs et socio-culturels.** Il faut également réfléchir à un **tronc commun de formation des acteurs éducatifs, une formation croisée qui impliquerait collectivités, parents, enseignants, écoles.** Enfin, si le Compte Personnel d'Activité, avec son Compte Engagement Citoyen permettant de cumuler des heures de formation grâce à son engagement bénévole, est indéniablement une avancée, **pourquoi ne pas aller plus loin en débloquent des heures de congés payés afin d'avoir droit à une césure professionnelle (comme cela se fait notamment aux Etats-Unis) ?**

Je souhaitais vous écrire, Madame la Ministre, afin de vous rappeler les attentes des acteurs de l'éducation populaire et vous proposer ce qui pourrait encore être mis en place dans les derniers mois du quinquennat pour y répondre. Il serait catastrophique, dans l'éventualité d'une alternance politique, que tout ce qui a été mis en œuvre en matière de culture et d'éducation populaire soit remis en cause.

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sincères salutations.

E. Lemaire
H. F.